

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

DiU Médecine manuelle ostéopathie

- > Composante : Faculté de santé, Formation continue en santé
- > Durée : 2 ans
- > Ouvert en alternance : Non
- > Formation à distance : Non

Présentation

Cet enseignement a pour but : d'assurer une qualité élevée et homogène de formation des médecins à la médecine Manuelle. Cette discipline concerne des pathologies mécaniques de l'appareil locomoteur, complétant l'arsenal thérapeutique classique.

Organisation

Contrôle des connaissances

1- Examen d'admission au 1^{er} module

a) Un examen écrit de 2h30, noté sur 20, portant sur les matières suivantes : biomécanique, anatomie

palpatoire, sémiologie, cinésiologie, pathologie, applications de la rééducation fonctionnelle à la pathologie mécanique.

b) Un examen oral de 30 minutes noté sur 20.

c) Un examen clinique et travail des tissus mous et manipulation des articulations périphériques noté sur 20.

Conditions d'admission : pour être admis le candidat doit obtenir un total égal ou supérieur à 30/60 ; une assiduité obligatoire aux cours et aux travaux pratiques est exigée.

2- Examen d'admission au 2^{ème} module

Cet examen comporte :

1°) Un examen pratique, d'une durée totale de 30 minutes, comportant 3 épreuves, avec 2 examinateurs par épreuve, notées chacune sur 20, soit un total de 60. Ces 3 épreuves sont : un examen clinique, une manipulation périphérique et/ou rachidienne et une technique de tissus mous.

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

2°) Un examen oral de 2 fois 10 mn, avec 2 examinateurs, portant sur la pathologie et la thérapeutique de l'appareil locomoteur, chaque épreuve est notée sur 10, soit un total de 20.

3°) Un examen écrit d'une heure et demie noté sur 20 (coefficient 1), portant sur un sujet générale, un sujet d'application à la clinique, un sujet de biomécanique.

Conditions d'admission : pour être admis le candidat doit obtenir un total de 50/100 sans note inférieure à 5/20 dans aucune des 3 épreuves pratiques. Une assiduité obligatoire aux cours et aux travaux pratiques est exigée.

L'examen sera commun aux trois sites et aura lieu sur l'un des trois sites à tour de rôle

Le diplôme est délivré aux candidats ayant validé les deux modules.

Admission

Conditions d'admission

1^{er} module :

Formation initiale : internes, étudiants étrangers inscrits en 3^{ème} cycle d'études médicales

Formation continue : médecins français et étrangers

2^{ème} module :

Candidats ayant obtenu le 1^{er} module ou une équivalence après un contrôle des connaissances par le jury.

Capacité d'accueil :

En formation initiale :

Module 1 : 10 par site soit 10 pour Angers

Module 2 : 10 par site soit 10 pour Angers

En formation continue ou professionnelle :

Module 1 : 10 par site soit 10 pour Angers

Module 2 : 10 par site soit 10 pour Angers

Après autorisation du directeur de l'enseignement dans le site de l'inscription universitaire

Modalités d'inscription

[CANDIDATURE EN LIGNE](#)

Public cible

Internes, étudiants étrangers inscrits en 3^{ème} cycle d'études médicales, médecins français et étrangers.

Droits de scolarité

Tarifs 2017-2018 :

Formation initiale : 1100 €/an

Formation continue non financée : 1500 €/an

Formation continue financée : 1700 €/an

+ droits ministériels (189.10 € en 2017-2018)

Capacité d'accueil

10 par faculté et par année

Infos pratiques

Contacts

Erick Legrand

☎ 02 41 35 35 72

✉ erlegrand@chu-angers.fr

Stéphane Renon

✉ administration@gemobpl.com

Stéphanie REMAÏTRE

☎ 02 41 73 58 05

✉ stephanie.remaître@univ-angers.fr